



Dossier Patient

Toutes les notes, demandes d'examen, prescription (internes ou externes) doivent être datées, signées (signature et nom lisible), incluant le nom du patron avec lequel vous travaillez.

Il est important de préciser le nom de votre superviseur lorsque vous signez une inscription au dossier.

Il est essentiel, lorsque vous évaluez un patient, que vous notiez toute impression, diagnostic et interventions au dossier médical du patient, mais également toute demande et annulation d'examens.

Il est nécessaire de remettre le dossier patient à sa place dès que la prescription est faite et au besoin de communiquer verbalement l'ordonnance. Ceci est essentiel pour que les patients obtiennent leurs traitements dans un délai approprié. C'est aussi un critère qui entre en ligne de compte au niveau du professionnalisme, tout comme la collaboration avec l'équipe des soins infirmiers.

